



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

CENTRE CEA - CESTA

## PRESTATION D'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS DU CEA CESTA

Marché Classique

Etapes de la procédure	Dates ou délais
DCE	
Questions des soumissionnaires	Au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite de remise des plis
Modification du DCE par le CEA	Au plus tard 30 jours calendaires avant la date limite de remise des plis
Réponse	
Remise des plis	15/12/2025 12:00
Questions complémentaires du CEA	Pendant toute la durée de la procédure

Acheteur :

CEA / CESTA - CENTRE DE GIRONDE

Madame CADI Florence

Tél : +33 01 64 50 10 00

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
Centre CEA CESTA | CESTA/DAO/SG/BACO  
CS 60001 – 15 Avenue des Sablières | 33116 LE BARP CEDEX

Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction des applications militaires  
Direction appui opérationnel  
Service gestion  
Bureau des affaires commerciales



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

Mail : Florence.CADI@dam.c

En cas d'absence de l'Acheteur :

Prescripteur : Laurent COUDERC

**DAO/STL**

Tél : 05 57 04 51 97

Mail : Laurent.couderc@cea.fr

## INFORMATIONS EN COURS DE PROCEDURE

**Afin d'être informés en cours de procédure de tout complément et/ou toute modification du dossier de consultation, les soumissionnaires devront s'identifier lors du téléchargement de documents à partir du profil acheteur du CEA : PLACE (<https://marches-publics.gouv.fr>)**

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
Centre CEA CESTA | CESTA/DAO/SG/BACO  
CS 60001 – 15 Avenue des Sablières | 33116 LE BARP CEDEX

Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction des applications militaires  
Direction appui opérationnel  
Service gestion  
Bureau des affaires commerciales

# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## Sommaire

<b>ARTICLE 1 -Objet.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 2 -Procédure .....</b>	<b>5</b>
2.1.Procédures de passation.....	5
2.2.Suite de la procédure .....	5
<b>ARTICLE 3 -Allotissement .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4 -Sous-traitance .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5 -Variantes .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6 -Dossier de consultation des entreprises .....</b>	<b>6</b>
6.1.Constitution du DCE.....	6
6.2.Modalités de mise à disposition du DCE .....	7
6.3.Acceptation du DCE .....	7
<b>ARTICLE 7 -Organisation de la consultation .....</b>	<b>7</b>
7.1.Modalités d'échanges sur la plateforme dématérialisée .....	7
7.2.Questions posées par les soumissionnaires.....	8
7.3.Modifications de détail du DCE.....	8
7.4.Date de réception des dossiers .....	9
7.5.Demandes de précision sur les dossiers .....	9
<b>ARTICLE 8 -Critères de recevabilité .....</b>	<b>9</b>
8.1.Critères de recevabilité des candidatures.....	9
8.2.Critères de sélection des offres .....	9
8.3.Informations suite au choix du CEA.....	9
<b>ARTICLE 9 -Présentation du dossier de réponse .....</b>	<b>10</b>
9.1.Présentation de la candidature .....	10
9.2.Présentation de l'offre .....	10
<b>ARTICLE 10 -Remise des dossiers de réponse .....</b>	<b>11</b>



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

<b>ARTICLE 11 -Validité de L'offre .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 12 -Conditions de prix .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 13 -Dispositions générales.....</b>	<b>12</b>
13.1.Utilisation de la langue française .....	12
13.2.Confidentialité .....	12
13.3.Propriété, conservation de l'offre .....	13
13.4.Respect de la réglementation fiscale et sociale .....	13
<b>ARTICLE 14 -Suivi fournisseurs.....</b>	<b>13</b>
14.1.Droit d'accès à la base fournisseurs .....	13
14.2.Traitement des données à caractère personnel.....	14
<b>ARTICLE 15 -Annexes .....</b>	<b>14</b>



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Règlement de consultation a pour objet de définir les conditions selon lesquelles se déroulera la procédure, ci-après désignée « Consultation », relative à l'attribution d'un accord-cadre dont l'objet est le suivant :

### **Prestations d'approvisionnement en carburants du CEA CESTA.**

Les entreprises remettant une offre, ci-après désignées « soumissionnaires », doivent respecter les dispositions du présent Règlement de consultation et des documents constituant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

La date prévisionnelle de démarrage de l'accord-cadre est la suivante : 01/01/2026.

## ARTICLE 2 - PROCEDURE

### 2.1. Procédure de passation

La réglementation applicable à la Consultation est définie par le Livre I : Marché classique du Code de la commande publique.

La procédure de passation retenue est la suivante :

Appel d'offres ouvert au titre des dispositions des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

#### **La Consultation ne pourra donner lieu à aucune négociation.**

Le CEA attire l'attention des soumissionnaires sur la nécessité de remettre une offre définitive couvrant l'ensemble des prestations définies dans les documents constituant le DCE.

La participation des entreprises à la Consultation emporte leur pleine acceptation des dispositions du présent Règlement de consultation et des documents constitutifs du DCE.

### 2.2. Suite de la procédure

Sans que sa responsabilité puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer la Consultation infructueuse s'il n'a pas obtenu d'offre, ou si aucune offre reçue ne lui paraît appropriée, régulière ou acceptable,
- de ne pas donner suite à la Consultation, pour des raisons économique, juridique ou technique.



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## ARTICLE 3 - ALLOTISSEMENT

L'accord-cadre, objet de la Consultation, comporte un seul lot.

La fourniture est homogène

## ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire peut faire appel à la sous-traitance.

La sous-traitance totale est interdite.

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie de l'accord-cadre, objet de la Consultation, il doit faire connaître dans sa réponse à la Consultation l'identité, l'adresse de son (ou de ses) sous-traitant(s) et les prestations sous-traitées. Les sous-traitants peuvent également être déclarés en cours d'exécution de l'accord-cadre.

Le recours à la sous-traitance est soumis aux dispositions des articles L. 2193-1 à L. 2193-14 ainsi que des articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du Code de la commande publique.

Le CEA peut demander à tout moment la communication du (ou des) contrat(s) de sous-traitance et peut ne pas accepter un (ou des) sous-traitant(s) proposé(s).

Le soumissionnaire présente obligatoirement le(s) sous-traitant(s) à l'acceptation du CEA au travers du formulaire DC4 dûment complété, disponible à l'adresse :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

## ARTICLE 5 - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

## ARTICLE 6 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

### 6.1. Constitution du DCE

- Le DCE est constitué des documents suivants : l'avis de marché OJS 220/205 publié au Journal officiel de l'union Européenne le **14/11/2025**.

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
Centre CEA CESTA | CESTA/DAO/SG/BACO  
CS 60001 – 15 Avenue des Sablières | 33116 LE BARP CEDEX

Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction des applications militaires  
Direction appui opérationnel  
Service gestion  
Bureau des affaires commerciales



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

- Le présent Règlement de consultation,
- Le tableau de décomposition des prix,
- Le projet d'accord-cadre et ses documents y afférents,
- Le cahier des charges et ses documents y afférents,
- Le formulaire de demande d'acceptation de sous-traitance (DAST ou DC4 le cas échéant),

## **6.2. Modalités de mise à disposition du DCE**

En application de l'article R. 2132-2 du Code de la commande publique, les documents constitutifs du DCE sont disponibles, sous forme de fichiers, sur la plateforme de dématérialisation suivante :

PLACE, à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La version PDF prévaut sur la forme numérique native, qu'il s'agisse du même document ou de la même information présente dans deux documents différents.

Tous les documents du DCE de Diffusion Ordinaire (DO) sont disponibles dès la publication de l'avis de marché et librement accessibles sur la plateforme de dématérialisation indiquée ci-dessus.

## **6.3. Acceptation du DCE**

Le fait de soumissionner à la Consultation, emporte pleine acceptation de la procédure et de l'ensemble des documents constitutifs du DCE.

## **ARTICLE 7 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

### **7.1. Modalités d'échanges sur la plateforme dématérialisée**

Le soumissionnaire est informé que les échanges électroniques font l'objet d'accusés de réception horodatés par le destinataire.

Conformément à l'article R2132-11 du Code de la commande publique, le soumissionnaire peut transmettre une copie de sauvegarde, suivant des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## 7.2. Questions posées par les soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires doivent être communiquées par écrit via la plateforme de dématérialisation, au plus tard jusqu'à la date indiquée en page de garde du présent Règlement de consultation.

Les questions seront posées via un fichier navette (EXCEL au format .xlsx). Ce fichier sera unique, conservera la trace de toutes les questions posées et réponses apportées par le CEA et prendra la forme suivante :

N° d'ordre	Document du DCE concerné par la question	Page et Paragraphe du document	Question du soumissionnaire	Réponse apportée

Les échéances pour poser les questions de la part des soumissionnaires et pour transmettre les réponses de la part du CEA sont indiquées en page de garde du présent Règlement de consultation.

Le CEA s'engage à répondre aux questions des soumissionnaires et, à des fins d'égalité de traitement, à communiquer les réponses à l'ensemble des soumissionnaires, sauf s'il convient de préserver la confidentialité du secret industriel et commercial du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère confidentiel au regard du secret industriel et commercial est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

## 7.3. Modifications de détail du DCE

Le CEA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard jusqu'à la date limite d'envoi des réponses aux questions fixée en page de garde du présent Règlement de consultation.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du DCE modifié.



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## **7.4. Date de réception des dossiers**

La date et l'heure limite de réception des dossiers sont précisées en page de garde du présent Règlement de consultation.

Aucune dérogation à cette date ne sera admise, sauf en cas de report dûment notifié par le CEA. Passé ce délai, le dossier ne sera pas pris en considération pour la Consultation et sera donc éliminé.

## **7.5. Demandes de précision sur les dossiers**

Le CEA se réserve la possibilité de poser des questions aux soumissionnaires dans le but de clarifier leur offre le cas échéant.

## **ARTICLE 8 - CRITERES DE RECEVABILITE**

### **8.1. Critères de recevabilité des candidatures**

Les critères de recevabilité des candidatures sont définis dans l'avis de marché publié au JOUE.

### **8.2. Critères de sélection des offres**

Le CEA retiendra l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse au regard des critères décrits ci-après en cohérence avec le paragraphe suivant :

Critères	Pondération
Prix Montant global de l'accord-cadre*	50 %
Pertinence technique	20 %
Organisation du Titulaire et moyens mis en place pour réaliser la prestation	25 %
RSE ( <i>se reporter au chapitre 3 ci-après</i> )	5 %

\*Montant simulé des prestations au bordereau de prix



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## **8.3. Informations suite au choix du CEA**

Les **soumissionnaires** dont l'offre n'aura pas été retenue, seront informés par écrit.

## **ARTICLE 9 - PRÉSENTATION DU DOSSIER DE REPONSE**

### **9.1. Présentation de la candidature**

Le contenu de la candidature à remettre au CEA est décrit de manière exhaustive dans l'avis de marché publié au JOUE.

### **9.2. Présentation de l'offre**

Le soumissionnaire devra impérativement remettre une offre comportant à minima les éléments listés ci-dessous en respectant la décomposition par rubrique donnée ci-après. Dans le cas où le soumissionnaire désire présenter des éléments en annexe d'une rubrique, ces annexes devront impérativement être regroupées à la fin de ladite rubrique et non pas être reléguées en fin des documents de l'offre.

L'offre doit, pour être prise en considération, être en tout point conforme aux exigences contractuelles et techniques du DCE.

#### **Dossier n° 1 - Pièces administratives :**

- Les coordonnées de l'interlocuteur du soumissionnaire (Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Télécopie, Courriel),
- Le cas échéant, la convention ou le projet de convention de groupement précisant clairement la répartition des prestations confiées à chaque membre du groupement,
- Le cas échéant, les demandes d'acceptation de sous-traitance,
- Le cas échéant, les éléments relatifs décrits dans l'article « Traitement des données à caractère personnel » du présent Règlement de consultation,

#### **Dossier n° 2 : Proposition financière et contractuelle**

Chapitre Proposition financière :

- > Une proposition financière détaillée établie selon la décomposition du marché.
- > Un fichier informatique comprenant le tableau de chiffrage fournis dans le DCE (cf. fichier « grille

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
Centre CEA CESTA | CESTA/DAO/SG/BACO  
CS 60001 – 15 Avenue des Sablières | 33116 LE BARP CEDEX

Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction des applications militaires  
Direction appui opérationnel  
Service gestion  
Bureau des affaires commerciales



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

chiffrage.xlsx ») dûment remplis sera obligatoirement fourni avec l'offre sous format XLSX. Les onglets de la grille de prix ne doivent pas être modifiés, le détail des calculs peut être reporté dans des onglets supplémentaires. Une version pdf sera également jointe. La version pdf prévaut sur la forme numérique native.

> le projet d'accord-cadre etc etc... et introduire la possibilité de proposer une autre formule de révision de prix (voir modèles)

## Dossier n° 3 : Proposition technique

La proposition technique doit répondre de manière précise aux exigences du Cahier des Charges et comprendre les chapitres suivants :

### Chapitre 1 : Adéquation de l'organisation et des moyens proposés

Chapitre Adéquation de l'organisation retenue et des moyens proposés :

- les moyens humains (nombre et qualifications prévus des personnes envisagées),
- les moyens matériels prévus pour la prestation (nombre et caractéristiques),
- le cas échéant, une note justifiant le recours à la sous-traitance et démontrant la maîtrise des prestations sous traitées,
- les modalités de suivi de la prestation et des livrables (indicateurs, ...),
- un projet de Plan d'Assurance Qualité Particulier (PAQP), les dispositions en matière d'Hygiène, de Sécurité et de protection de l'Environnement.

### Chapitre 2 : Délai de livraison ou d'exécution

La périodicité des livraisons ne doit pas excéder 1 livraison par mois. Ces livraisons sont déclenchées par des ordres de service (OS) envoyés par le pilote de l'accord cadre pour (un ou plusieurs) type de carburants. Le candidat s'engage à livrer sous 5 jours ouvré à partir de la réception de l'OS.

### Chapitre 3 : RSE

Dans ce chapitre, le soumissionnaire présente notamment les moyens retenus pour réduire ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) dans le cadre de l'acheminement du carburant sur le site du CEA/CESTA, tels que : usage de véhicules à faibles émissions, optimisation des livraisons, formation des personnels à l'éco conduite ... ainsi que tout autre disposition mise en œuvre.

### Remise des dossiers de réponse

Les dossiers de réponse doivent être déposés sur la plateforme de dématérialisation, selon les recommandations figurant dans le présent Règlement de consultation.



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

L'enveloppe électronique contenant le dossier doit être un fichier unique au format .zip contenant les éléments mentionnés dans le présent Règlement de consultation. Ces éléments sont impérativement des fichiers au format .pdf ou compatibles avec Microsoft Office 2003.

**En annexe au présent Règlement de consultation, le CEA vous rappelle les dispositions pratiques de remise des documents par voie électronique.**

Aucun dossier ne peut être remis en main propre sur les sites et bureaux du CEA.

## ARTICLE 10 - VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre est valable 6 mois à compter de sa date de remise.

## ARTICLE 11 - CONDITIONS DE PRIX

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet d'accord-cadre joint au DCE.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans le projet d'accord-cadre.

## ARTICLE 12 - DISPOSITIONS GENERALES

### 12.1. Utilisation de la langue française

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en français.

### 12.2. Confidentialité

Les soumissionnaires s'engagent à traiter l'information contenue dans le DCE de manière confidentielle et à ne la divulguer sous aucun prétexte à des tierces personnes, en dehors de leurs besoins propres pour l'établissement de leur offre. Elles répondent du respect de ce caractère confidentiel par toute entreprise contactée dans le cadre de cette Consultation. Toute autre diffusion d'information émanant de la Consultation ne pourra être faite sans l'accord préalable du CEA.

De même, les soumissionnaires sont tenus de respecter le caractère secret ou confidentiel de toute autre information émanant du CEA ou d'autres industriels, dont elles pourraient avoir connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de l'établissement de leur offre.

Le DCE est la propriété du CEA.



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

## **12.3. Propriété, conservation de l'offre**

Pour les soumissionnaires non attributaires, il sera fait application des dispositions prévues à l'article R. 2184-12 du Code de la commande publique.

Pour le soumissionnaire attributaire, l'offre devient une pièce contractuelle de l'accord-cadre à titre supplétif et est de plein droit la propriété du CEA, à l'exclusion des droits de propriété intellectuelle et industrielle dudit soumissionnaire attributaire.

## **12.4. Respect de la réglementation fiscale et sociale**

Conformément à l'article R. 2144-4 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics, l'entreprise retenue par le CEA devra justifier ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner avant l'attribution de l'accord-cadre.

Dans le cas où le soumissionnaire retenu ne produirait pas ces documents dans le délai fixé par le CEA, son offre sera rejetée sans autre formalité.

## **ARTICLE 13 - SUIVI FOURNISSEURS**

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relative à l'exécution de ses marchés. Le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

## **13.1. Droit d'accès à la base fournisseurs**

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs et prestataires, le CEA a mis en place une base fournisseurs. Celle-ci est susceptible de contenir quelques informations nominatives relatives à des personnes physiques qui figurent dans les dossiers de candidature ou d'offres remis par les entreprises. Ces informations sont les suivantes : le nom, la fonction et le numéro de téléphone des personnes à contacter au sein des entreprises titulaires des marchés cités par les entreprises candidates à titre de référence.

L'entreprise qui se verra attribuer l'accord-cadre, objet de la Consultation, devra informer les concernés

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
Centre CEA CESTA | CESTA/DAO/SG/BACO  
CS 60001 – 15 Avenue des Sablières | 33116 LE BARP CEDEX

Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction des applications militaires  
Direction appui opérationnel  
Service gestion  
Bureau des affaires commerciales



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

dont elle aurait pu communiquer certaines données personnelles dans le cadre de la Consultation, de l'existence de ce droit et de ces modalités d'exercice auprès du CEA.

Pour exercer ce droit, le demandeur devra s'adresser par courrier à :

CEA  
Centre DAM – Ile de France  
Chef du Service Achats et Politique Industrielle (SAPI)  
Bruyères le Chatel  
91297 Arpajon Cedex  
FRANCE  
Fax : +331 69 26 70 09

Les modifications demandées seront effectuées sous 8 jours à compter de la réception de la demande. Une copie d'écran démontrant la prise en compte de la demande pourra être envoyée par courrier au demandeur.

## **13.2. Traitement des données à caractère personnel**

Dans son offre, le soumissionnaire devra détailler les mesures techniques, de sécurité et organisationnelles mises en place pour assurer pendant l'exécution de l'accord-cadre, objet de la Consultation, le respect des lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, notamment au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Le soumissionnaire devra notamment fournir dans son offre :

- le descriptif complet de l'infrastructure de stockage et des dispositifs de protection des données personnelles (tous modes d'exploitation),
- les procédures de contrôle interne,
- les procédures de réponse aux demandes présentées par les personnes concernées en vue d'exercer les droits d'accès qui leur sont conférés par le RGPD (articles 15 et suivants du RGPD),
- les procédures d'alerte et d'information du CEA en cas d'atteinte aux données à caractère personnel,



# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2025-D-00062\_RC

Date : 27/10/2025

- la garantie que les données sont hébergées exclusivement sur le territoire européen ou décrire les dispositifs mis en place pour garantir le niveau de protection requis.

## ARTICLE 14 - ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent Règlement de consultation :

- Le Cahier des charges référencé SYM SA00Z ZAN PRO 16000152 A
- Le tableau de décomposition tarifaire